



Licenciement économique à 63 ans

Par **georges18**, le 12/04/2017 à 15:41

Bonjour.

J'ai 63 ans et je suis employée depuis le 02/07/2013 en qualité d'hôtesse d'accueil à 22 heures par semaine dans le salon de coiffure de mon mari. Je suis susceptible d'être licenciée économiquement. Dans ce cas, aurai-je le droit de percevoir des allocations chômage?. Si oui, dois je me rendre au Pôle Emploi du secteur de mon travail, où celui de mon domicile car je travaille dans le 13ème et j'habite dans le 17ème?. Dans l'attente de vous lire.

Merci de vos réponses

Par **Lag0**, le 12/04/2017 à 17:41

Bonjour,

Vous aurez droit aux allocations chômage si vous n'avez pas vos droits pour la retraite à taux plein, sinon, vous n'y aurez pas droit.

Par **morobar**, le 12/04/2017 à 17:46

Bonsoir,

ET c'est le pôle-emploi de votre lieu de résidence (ici 17ème).